

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Desbiens tenue le lundi 8 septembre 2020, à 19h00, à huis clos avec distanciation (COVID 19) à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Nicolas Martel.

Sont présents:

Messieurs les conseillers

Michel Allard
Gaétan Boudreault
Claude Delisle
Joan Desbiens
Gilbert Doucet
Marc Fortin

Également présente : Madame Marie-Bénédicte, directrice générale

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire Nicolas Martel constate le quorum et déclare la séance ouverte.

082-09-20

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour comme suit:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal du 10 août 2020;
- 4) Lecture de la correspondance;
 - 4.1) Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (dôme);
 - 4.2) Arrêté ministériel concernant les assemblées du conseil de Ville;
 - 4.3) MRC-Démarche pour déposer une demande de révision au rôle d'évaluation foncière;
 - 4.4) Me Gaston Saucier avocat - responsabilité municipale en matière d'entretien des chemins publics;
 - 4.5) Lettre de M. Claude Turcotte président du CA de la résidence Gérard Blanchet;
- 5) Demandes de subvention/commandite;
 - 5.1) Grands frères et grandes sœurs du Domaine du Roy;
 - 5.2) Commandite pour M. Danick Larouche (hockey provincial PWD);
 - 5.3) CALACS entre elles (victimes d'agressions sexuelles);
- 6) Lecture et adoption de la résolution conjointe avec Chambord;
- 7) Présentation de la MRC d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- 8) Évaluation annuelle et présentation du contrat de travail de la Directrice Générale;
- 9) Acceptation de l'offre de services phase deux, pour le projet Jean Simard
- 10) Appui au projet de jeux aquatiques de M. Evans Pelletier ;
- 11) Varia;
 - 11.1) GNL Saguenay-Lac-St-Jean;
- 12) Rapport des comités ;
- 13) Acceptation des comptes du mois ;
- 14) Période de questions ;
- 15) Clôture de la séance ;

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Gaétan Boudreault et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que lu et modifié.

083-09-20

Approbation du procès-verbal du 10 août 2020

CONSIDÉRANT QUE des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la Loi sur les cités et villes:

Il est proposé par monsieur Gaëtan Boudreault, appuyé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2020.

Correspondance

Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (dôme):

Madame Dominique Breton, la sous-ministre adjointe au loisir et au sport, nous confirme l'attribution d'une aide financière maximale équivalente à 50 p. 100 des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 436 861.62 \$ pour le projet du dôme.

Arrêté ministériel concernant les assemblées du conseil de Ville:

Le conseil de ville de Desbiens a maintenu le choix des séances à huit clos pour le moment, vu les mesures de distanciation sociale ainsi que les mesures d'hygiène causées par la Covid-19.

MRC-Démarche pour déposer une demande de révision au rôle d'évaluation foncière:

Un nouveau formulaire est disponible pour faire une demande de révision au rôle d'évaluation foncière.

Me Gaston Saucier avocat - responsabilité municipale en matière d'entretien des chemins publics:

Les municipalités ont compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du ministère des Transports du Québec et ont l'obligation d'entretenir adéquatement ces voies publiques.

Lettre de M. Claude Turcotte président du CA de la résidence Gérard Blanchet:
Avec la naissance de nouveaux logements à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ainsi qu'à Chambord, une liste d'attente réduite et l'apparition du Corona virus. Le conseil d'administration de la Résidence Gérard Blanchet demande une concertation avec le conseil de ville de Desbiens, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipale et de l'Habitation, monsieur Éric Girard, député de Lac-St-Jean, madame Julie Labbé, CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean ainsi qu'à madame Audrey Blackburn CLSC secteur centre, afin de trouver des solutions pour maintenir la survie de la résidence, qui est en situation critique depuis quelques temps.

084-09-20

Demandes de subvention/commandite

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Gilbert Doucet et résolu à l'unanimité :

D'accorder les montants suivants :

- Aide financière Grands Frères Grandes Soeurs Domaine-du-Roy : 50.00 \$
- Aide financière hockey P.W/D Danick Larouche: 100.00 \$
- Aide financière le CALACS 50.00 \$

085-09-20

Lecture et adoption de la résolution conjointe avec Chambord

CONSIDÉRANT la localisation à proximité des infrastructures d'eau et d'égoût de la Ville de Desbiens pour desservir les citoyens du secteur Est, soit les chemins du Domaine-Norois, du Domaine du Marais et de la Pointe aux Trembles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chambord et la Ville de Desbiens sont partenaires dans ce projet pour desservir par un réseau collectif d'aqueduc et d'égoûts, le secteur du territoire de Chambord vivant une situation d'insalubrité

publique et qu'une entente intermunicipale a été négociée dont l'adoption est imminente entre les deux municipalités.

CONSIDÉRANT QUE cette proximité des infrastructures et le partenariat des deux municipalités de deux territoires différents, et donc deux MRC différents, font un projet unique dans la région et au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé est composé de vingt-six (26) résidences permanentes (31 %), quatorze (14) en projet (16%) et quarante-cinq (45) résidences saisonnières (53%);

CONSIDÉRANT QUE les projections prévoient une augmentation potentielle des résidences permanentes de l'ordre de 27% dans les trois à cinq ans suivants la réalisation du projet, ce qui pourrait donner un total de quarante (401) résidences permanentes sur quatre-vingt-cinq (85) adresses, donc 47% de résidences permanentes;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy ne permet pas l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout à l'extérieur du périmètre urbain, sauf dans le cas d'une insalubrité publique;

CONSIDÉRANT QUE cette exigence n'existe pas dans la MRC de Lac-St-Jean Est;

CONSIDÉRANT QU'une étude de l'Université du Québec à Chicoutimi en 2018 concluait que l'on peut confirmer que les eaux souterraines présentent un risque de salubrité publique en lien avec la consommation d'eau souterraine à des fins d'alimentation en eau potable et des dépassements des normes concernant les bactéries atypiques, les coliformes totaux;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de l'Université du Québec mentionne que l'évaluation de la vulnérabilité de l'aquifère et des aléas permet de classer le secteur d'étude comme zone à risque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé en 2017 et 2019 à l'échantillonnage de l'eau du marais par la firme Environnement CA qui ressortait qu'il serait à une phase avancée d'eutrophisation causée par les activités agricoles (peu présente dans le secteur), le passé industriel ainsi que les eaux usées domestiques des résidences non desservies par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait des investissements très importants pour la mise aux normes des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions réduites de la majorité des terrains rendent de telles mises aux normes difficiles sinon impossibles;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cégertec a effectué en 2018 une étude pour évaluer les coûts pour l'implantation d'un réseau collectif d'aqueduc et d'égout, au moment de l'étude, au montant de 4 320 438 ;

CONSIDÉRANT QU'un réseau collectif serait la solution la plus efficace et durable pour corriger cette problématique d'insalubrité publique;

CONSIDÉRANT QU'il y a une forte adhésion des résidents du secteur à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une aide financière est impérative pour réduire l'impact financier pour les citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne serait pas admissible à certains programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dû au fait qu'il y a une majorité de résidences saisonnières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Marc Fortin et appuyé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. Que les conseils de la Municipalité de Chambord et de la Ville de Desbiens demandent à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à nous aider dans nos recherches de programmes d'aide financière afin de permettre la réalisation du projet d'un réseau collectif d'aqueduc et d'égout

- pour le secteur Est des chemins du Domaine-Norois, du Domaine du Marais et de la Pointe aux Trembles de la municipalité de Chambord;
3. Que cette résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Nancy Guillemette, députée de Roberval et à monsieur Éric Girard, député de Lac-St-Jean.

086-09-20

Présentation de la MRC d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) :

CONSIDÉRANT QUE le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est un outil de planification des actions pour la conservation des milieux humides et hydriques sur le territoire d'une MRC

Madame Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement du territoire est venue à la rencontre de monsieur Claude Delisle, pro-maire, et de madame Marie-Bénédicte Tremblay, directrice générale, présenter la démarche de réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Suite à cette présentation, elle se dit disponible pour revenir échanger et discuter sur les préoccupations des élus.

087-09-20

Évaluation annuelle et présentation du contrat de travail de la Directrice Générale:

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail entre la Ville de Desbiens et de madame Marie-Bénédicte Tremblay devait être signer douze mois après l'embauche de cette dernière.

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Bénédicte Tremblay a répondu aux critères du poste suite à une période de probation de douze mois.

Il est proposé par monsieur Claude Delisle, appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité;

D'approuver le contrat de travail entre la Ville de Desbiens et madame Marie-Bénédicte Tremblay, à titre de directrice générale avec un salaire annuel de 79 900 \$ plus indexation annuel de 2 %pour 2020 et d'environ 2 % pour l'année 2021 et ce jusqu'à 2024, en prenant compte de l'indexation selon l'indice des prix à la consommation du Canada (IPC).

088-09-20

Acceptation de l'offre de service phase deux, pour le projet Jean Simard

CONSIDÉRANT QU'une offre de service pour la phase deux, pour le projet Jean Simard nous a été envoyé par Environnement CA.

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts des travaux relatifs à l'exécution de ce mandat est de 5750,00 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Marc Fortin appuyé par monsieur Michel Allard et résolu à l'unanimité;

De valider avec le ministère si l'évaluation environnementale est essentielle.

D'accepter l'offre de services phase deux en donnant un échéancier à Monsieur Simard pour le début des travaux le 15 juin 2021 au plus tard.

(Dans le cas ou Monsieur Simard ne respecterait pas l'entente de début des travaux, il s'engage à rembourser l'intégralité des coûts encourus par la Ville de Desbiens depuis le début du projet. La majorité de ces coûts, étant des études de faisabilité et de de conception de la firme MSH Services Conseils et Environnement CA.)

089-09-20

Appui au projet de jeux aquatiques de M. Evens Pelletier (style « wipe out »)

CONSIDÉRANT QUE c'est un concept unique dans la région, très peu au Québec (2 à Montréal et 1 à Pohénégamook);

CONSIDÉRANT QUE la superficie du jeu d'environ 20 000 pied carré pour la phase 1, se situerait donc selon des recherches et des discussions avec le fournisseur dans le top 3 au Canada des plus gros jeux et numéro 1 de tout l'Est du Canada

CONSIDÉRANT QUE ce sont des jeux modulaires donc extension possible sur plusieurs phases, des jeux sécuritaires pour tous les âges de 6 à 99 ans. Que l'objectif est d'attirer entre 8 000 à 10 000 personnes pendant la saison estivale

EN CONSÉQUENCE;

À noter que monsieur Marc Fortin se retire pour éviter un conflit d'intérêt;

Il est proposé par monsieur Claude Delisle appuyé par monsieur Gilbert Doucet résolu à 5 votes sur 6;

D'appuyer le projet des jeux gonflables aquatiques de monsieur Evens Pelletier.

090-09-20

Varia

Demande d'appui au projet G.N.L., ÉNERGIE SAGUENAYGNL Saguenay-Lac-St-Jean

À la demande d'appui au projet G.N.L., le conseil d'administration de la Ville de Desbiens ne désire pas donner son appui pour le moment.

Rapport des comités

Aucun comité ne s'est réuni pendant cette période

091-09-20

Acceptation des comptes du mois

Il est proposé par monsieur Michel Allard, appuyé par monsieur Claude Delisle et résolu à l'unanimité;

D'approuver la liste des déboursés du 1^{er} août 2020 au 31 août 2020, totalisant un montant de 100 405.15 \$ réparti comme suit :

Chèques faits au cours du mois : 38 107.76 \$

Factures à payer : 62 297.37 \$

Période de question

Aucune question n'est adressé à monsieur le maire (séance à huis clos; COVID 19).

Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Gaétan Boudreault, le maire Nicolas Martel déclare la clôture de la séance à 19h42.

Nicolas Martel
Maire

Marie-Bénédicte Tremblay
Directrice générale

